

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUPILLIERES



Date de convocation **L'an deux mille seize**
02 septembre 2016 **Le 9 septembre 2016 à 20 heures,**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mr JEAN Raymond.

Date d'affichage **Etaient présents :**
2 septembre 2016 Mr. JEAN Raymond, M. MARGOT Gilles, Mme FRANCOIS Régine,
M.MOKRY Germain, Mme MELEARD Muriel, Mme BAUDRY Mireille,
M. LOISEL Olivier

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. JEAN Stéphane, M. BRUNET Gisèle, M. PAUL Romaric

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

1) DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant la délégation de compétences au Maire, comme prévoit l'article L2122-22 du CGCL (Code Général des Collectivités locales).

2) ARRETE ANTI-NEONICOTINOÏDES

Le Conseil Municipal a bien pris en compte la demande de M. BRENOT Jean-Marc, concernant l'interdiction totale des insecticides neonicotinoïdes.

Après renseignement, c'est un arrêté préfectoral.

3) ARRETES SECURITE ROUTIERE – RD 11 – Rue de l'EGLISE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour un arrêté permanent concernant le remplacement du « cédez le passage » par un « stop » et pour un arrêté permanent concernant la modification de la limitation de vitesse.

En effet, Le Conseil Départemental après analyse, nous a communiqué son avis favorable à notre souhait de prolonger la limitation de vitesse existante à 70km/h sur la RD 11 – de PR 27 + 0804 au PR 28 +0050.

4) COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR D'YVELINES » - ELABORATION DU SCHEMA DE MUTALISATION

Le Conseil Municipal à classer son choix de préférence et par ordre de priorité concernant le schéma de mutualisation :

- La petite enfance
- Le numérique
- La voirie et l'éclairage communal

5) TROITIRS RD 119

Avec l'autorisation du Service Territorial et Sud de la Direction des Mobilités, nous avons demandé un devis, pour effectuer des travaux sur la Route de Jumeauville jusqu'au n°18.

Le devis est de 18 378.94 euros TTC.

Afin de demander une aide financière, nous devons fournir un plan.

Nous aurons prochainement une réponse pour les panneaux pédagogiques, Grande Rue.

6) L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Le Conseil Municipal est favorable à l'enfouissement des réseaux, Chemin de la Justice.

Le Conseil Municipal a demandé un devis pour effectuer des chemins piétonniers sur la même route.

7) P. L. U (Plan Local d'Urbanisme)

Une réunion publique aura lieu **le vendredi 7 octobre prochain, à 20h00, Salle des Châtaigniers** concernant le projet d'aménagement collectif du zonage.

La séance est levée à 22h00.

INFORMATIONS

***Respect des biens communaux :** Le panneau indiquant la Rue de l'église et la Rue Duchesne Bazonnais a été enlevé et déposé sous le porche de l'église.

La porte de l'atelier communal a été dégradée à deux endroits.

Nous aimerions que cela cesse. Car cela coûte à notre commune et si cela continue nous serons forcés de porter plainte.

***Merci de tailler vos haies en bordure de voirie, pour la sécurité de tous.**

***Récemment plusieurs dégradations de voitures et des vols de plaques d'immatriculations sur nos communes voisines se sont produites.**

La gendarmerie de la Queue-Lez-Yvelines nous demande d'être très vigilants et d'éviter de laisser nos voitures sur les voies publiques.

MANIFESTATION A VENIR :

- La soirée choucroute : le **samedi 8 octobre 2016**. (voir feuille jointe pour vous inscrire).

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

- Du lundi 04 avril au lundi 19 décembre 2016.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

- Le 09 novembre 2016.

« VIVONS EN BON VOISINAGE »

Nous recevons toujours des plaintes concernant le voisinage.

Nous vous demandons de bien relire cette charte.

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous. Ainsi, ne pas laisser son chien aboyer et éviter les soirées répétitives et trop bruyantes.

Effectuer des travaux à des horaires acceptables par tous : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : interdit

Rectificatif concernant les feux :

Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons que la pratique du feu dégageant de la fumée est interdite.

D'autre part, suivant le code des communes, il est interdit de laisser des chiens errer sur le domaine public (Rappel suite à des plaintes).



SOIREE CHOUCROUTE

AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES

EN PRESENCE DE NOTRE DEPUTE,
M. David DOUILLET

Le Samedi 8 octobre 2016 à 19h30
Salle des Châtaigniers, à Goupillières.

MENU

Saumon croûte d'herbe

Choucroute garnie

Fromage

Dessert

Kir

Bière pression à volonté

Animation DJ et GRANDE TOMBOLA

Télévision écran LED 80 cm, un aspirateur, un grand miroir,
Champagne, et nombreux lots à gagner !

Nos conseillers municipaux passeront dans le village vendre des enveloppes.
Merci de leur réserver le meilleur accueil !

Prix :

24 euros par personne / 12 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

Inscrivez vous au plus vite auprès de :

Mireille BAUDRY (09.83.02.13.90) ou à la Mairie (01.34.87.41.07).

Adresse mail : mairie.goupillieres78@wanadoo.fr

BON A NOUS RETOURNER

Famille.....

Participera à la soirée du samedi 10 octobre 2015 :

..... adulte(s) x 24 euros =.....

..... enfant(s) de moins de 12 ans x 12 euros =...

*Merci d'établir votre chèque à l'ordre du
« Trésor Public ».*

